

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 57 (2007)

Heft: 1: La revanche des victimes? = Die Revanche der Opfer?

Artikel: La confusion des victimes, des héros et des bourreaux : un symptôme d'amoralité?

Autor: Wahrich, Sophie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-98955>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La confusion des victimes, des héros et des bourreaux: un symptôme d'amoralité?

Sophie Wahnich

Summary

Today, the victim is in the centre of our society and has taken the place of the hero. It's now the victim who gives symbolic resources to make narratives. So, everybody wants to have the status of victim, even when he has been a perpetrator. The frontier between perpetrator as an actor, and perpetrator as a victim is fragile. But, that kind of confusion is not so new, this article wants to show three genealogies of that revolved representations. French Revolution, the Vietnam War and today's museum narratives on the Second World War, have many analogies. Analyse them help to understand on what kind of ethic we are living.

Aujourd'hui la victime semble au centre de la société et occupe la place hier dévolue au héros. Elle fournit les ressources symboliques qui permettent à nombre de groupes sociaux de narrer leur histoire. De ce fait, tout un chacun se met à revendiquer le statut de victime, y compris ceux qui pouvaient jusqu'alors être considérés comme des bourreaux. D'une manière générale, la frontière entre le bourreau comme acteur, le bourreau comme agent et le bourreau comme victime, devient de plus en plus labile et fragile, négociable.

Cette situation d'élargissement voire de retournement du paradigme victimaire peut paraître inédite et répondre aux besoins contemporains de retourner des situations historiques inconfortables sur le plan éthique. A cet égard, le film «*La chute*»¹ semble emblématique de cette nouvelle manière de retourner les sentiments sociaux et les jugements

1 Oliver Hirschbiegel, 2005.

qu'ils configurent. Ainsi la honte pour le peuple allemand d'avoir fait accéder Hitler au pouvoir puis d'avoir consenti à la violence nazie est déplacée en demande de pitié pour un peuple victime du monstre Hitler pourtant parfaitement humain, trop humain.

Cependant ces procédures de retournement des jugements portés sur l'histoire individuelle ou collective par l'effacement ou l'estompe de la frontière entre victime et bourreau, héros et bourreau, ne sont en fait pas si neuves. Plusieurs généalogies méritent d'être revisitées pour comprendre ce qui se joue d'une manière récurrente dans ces processus de relativisation ou de retournement des positions historiques et morales des acteurs confrontés à la prise en charge de la violence politique ou guerrière.

Le laboratoire de la période révolutionnaire nous conduira à examiner ces processus dans l'après-coup des massacres de Septembre puis dans l'après-coup de la période de la Terreur. Celui de la guerre du Vietnam nous permettra de saisir par quelles procédures les vétérans qui avaient torturé ont pu être rachetés à leur propre yeux et aux yeux de la nation. La généralisation du paradigme victimaire sera observée ici dans le contexte de quelques musées d'histoire². Ces éclairages nous permettront chemin faisant de mieux comprendre les processus qui conduisent à une telle généralisation du paradigme victimaire, de mieux en comprendre les enjeux actuels et inactuels.

I. Bourreaux, héros et victimes: des figures structurellement ambivalentes et historiquement situées

1.1 Les alliés furent-ils les bourreaux des victimes des bombardements?

Le bourreau est celui qui frappe d'une manière légale et qui endosse l'exercice de la cruauté exercé sur des corps incriminés pour l'ensemble d'une société qui le rétribue pour ses œuvres. Il est payé pour s'exposer à la violence agie et assumée de l'Etat. Il est ainsi par excellence un agent de l'Etat-acteur-cruel. Mais fut-il nécessaire, il n'en est pas moins une figure réprouvée, qui dérange et parfois dégoûte. Il est par excellence une figure ambivalente louée comme nécessité, réprouvée comme réalité, plainte comme situation effective. Lorsque la torture, puis la peine de mort disparaissent cette position ambivalente est dévolue aux gardiens de prison. La violence faite aux corps des criminels fait violence

² Nous avons analysé ici plus particulièrement, le mémorial de Caen, la Maison des terreur de Budapest, le Musée des occupations de Riga, le Musée du génocide de Vilnius. Seront également évoqués d'autres lieux et d'autres expositions temporaires.

à celui qui l'exerce et violence à la société qui ne veut souvent rien savoir de l'articulation de la violence et du droit³.

Si comme Raymond Verdier l'indique dans son séminaire⁴, la guerre juste, la guerre défensive, est l'exercice de la justice dans une situation où l'altérité de l'incriminé est radicale, alors l'armée occupe cette position de bourreau dans toute guerre défensive où l'altérité de l'autre est déclarée radicale et conduit à légitimer et légaliser des violences faites au corps de l'ennemi d'une manière massive. Cette altérité radicale impossible à racheter et sur laquelle il ne convenait pas de négocier était celle affirmée par la grande Alliance à l'encontre des nazis pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Dans une telle situation, la gloire militaire ne vient qu'en surcroît, pour faire oublier que la fonction militaire n'est pas de recevoir la mort mais bien de la donner au nom d'une justice à reconquérir. Chez les Romains, il s'agissait de «tuer pour la patrie» et l'inhumanité de la guerre n'était pas voilée, elle était une *devotio* qu'il convenait de régler, chacun étant responsable malgré tout de sa propre cruauté et de la nécessité de ne pas la laisser se déchaîner dans un hors l'humanité. S'il faut assumer de tuer pour sauver des lois, il ne s'agit pas de se sentir autorisé par les lois à tuer sans retenue. Le bourreau qui s'autoriserait cette absence de retenue perdrait son ambivalence et deviendrait un bourreau absolu. Le bourreau par excellence, c'est celui qui ne contrôle plus la cruauté humaine en ne contrôlant plus sa propre cruauté, fut-elle exercée dans une visée justifiable, légitimable. Il faut que les hommes aient peur de leur cruauté.

On comprend ainsi que le bourreau soit à la fois un agent de l'Etat, mais aussi un acteur de sa propre retenue ou de sa propre jouissance à exercer la cruauté.

Aujourd'hui les bombardements sur Hiroshima et sur les villes allemandes telles que Dresde sont objets à débats historiques et moraux et souvent considérés comme relevant de cette absence de retenue, impossible à justifier par la situation historique. Ainsi dans *Le grand livre du mémorial de Caen*⁵ on peut lire: «Comment avec le recul de plus d'un demi siècle et la paix revenue pourrait-on se contenter de dire que Dresde et Hiroshima étaient des villes ennemies? Comment soutenir aujourd'hui que les bébés carbonisés de Dresde et irradiés de Hiroshima furent des ennemis? et que dire alors des villes bombardées (...) nor-

3 Sur ce point nous renvoyons à l'article tant débattu de W. Benjamin, «critique de la violence». *Œuvres I*, Paris, 2000, pp. 210-243.

4 R. Verdier, *La vengeance, études d'ethnologie, d'histoire et de philosophie*, Paris, 1980.

5 *Le grand livre du mémorial*, mémorial de Caen, 2002.

mandes?»⁶ Le texte souligne encore l'absence d'importance stratégique de la ville de Dresde et donc l'absence de nécessité à bombarder cette ville grossie de réfugiés. Dans l'événement même, le discrédit porté sur les bombardements alliés provenait des collaborateurs d'Etat et des nazis. Ces actions qui apparaissent aujourd'hui emblématiques d'une guerre devenue démesurée engloutissant l'humanité de chacun, étaient considérés comme acceptables, tolérables bien que discutables et discutés avant d'être décidées en situation. Les mains des héros seraient sales. On était ainsi dans une logique de confrontation, de tension entre un sentiment d'humanité naturel où il s'agit toujours de sauver des vies humaines et un sentiment d'humanité politique où il fallait punir les nazis et ceux qui les avaient laissé faire pour détruire le nazisme, mettre en danger même ses amis pour faire avancer la Libération de l'Europe. Il était ainsi affirmé que les enjeux collectifs de l'humanité primaient sur les vies individuelles et que la gloire de la victoire devrait faire oublier les *devotio* individuelles et collectives.

On retrouve cette tension entre deux sentiments d'humanité et la même difficulté à vivre dans cette tension, dans l'action de la résistance. Car celui qui résiste à main armée s'expose à la douleur de la violence agie. René Char l'a exprimé avec force: «Je veux n'oublier jamais que l'on m'a contraint à devenir, pour combien de temps, – un monstre de justice et d'intolérance, un simplificateur claquemuré, un personnage arctique qui se désintéresse de quiconque qui ne se ligue pas avec lui pour abattre les chiens de l'enfer.»⁷

Or en même temps qu'on évoque de plus en plus souvent le caractère intolérable des bombardements alliés de 1945, qu'on dévoile les noirceurs des résistants et de leurs règlements de compte, de leurs vies parfois dissolues, on souhaite mettre dans l'ombre «les chiens de l'enfer». Ainsi, la volonté affichée de la première exposition sur les crimes de la Wehrmacht de faire face aux bourreaux volontaires de Hitler d'une manière intime, a été qualifiée de masochiste par ses détracteurs et la seconde version de cette exposition a éliminé toute dimension intimiste et culpabilisante de cette histoire en supprimant les photos privées qui montraient des soldats traitants des Juifs ou des Slaves comme du butin de chasse⁸. Les jeunes générations, les parents et les grands-parents ne

⁶ *Ibid.*, p. 101.

⁷ R. Char, *Recherche de la base et du sommet, Billets à Francis Curel, II 1943, œuvres complètes*, p. 633, Paris, 1983.

⁸ Sur ces points, on consultera, H. Heer, «La bataille autour de l'exposition sur la guerre d'extermination, ou que faire de la tête de méduse?», et P. Bopp «les photographies dans l'exposition sur les crimes de la Wehrmacht ou comment l'histoire devient intime», in:

risqueront plus de retrouver la photo de l'aïeul en bourreau terrifiant. Ils pourront oublier que cette histoire est leur histoire, comme les héritiers des alliés semblent vouloir oublier que l'histoire ambivalente des bombardements et de la résistance devait faire face aux «chiens de l'enfer» et décider chaque jour de la *devotio* acceptable.

La compréhension de l'événement et de la décision nouée à l'événement semble ainsi se dissoudre avec le temps comme si la capacité à maintenir le voile pudique qui consiste à glorifier les héros meurtris par leurs actes, la capacité à comprendre et admettre l'ambivalence de ces glorieux «bourreaux» devait disparaître une fois l'événement conclu et devenu apparemment irréversible. Il y a bien eu victoire des alliés et des résistants et défaite des nazis. Mais la réconciliation rachète les vaincus et met dans l'ombre, voire ternit la gloire des vainqueurs. Le processus est celui de la fameuse amnistie des Trente à Athènes décrit par Nicole Loraux, où il s'agit au nom de la magnanimité et de la réconciliation de faire oublier même la victoire. «Par un retournement des évidences premières, on n'aurait sans cesse rappelé leur victoire aux démocrates que pour mieux leur suggérer qu'ils se devaient de faire oublier qu'ils l'avaient emporté en oubliant, eux l'étendue du tort qu'ils avaient subi. (...) Oubli de la victoire contre oubli du ressentiment. Mais qui ne voit qu'il était en fait demandé au même camp d'assumer les conséquences de ce double oubli? (...) C'est ainsi que les politiciens modérés procédèrent à une remarquable opération de détournement de cette victoire même qu'ils ne cessaient de rappeler solennellement.»⁹

1.2 Une autre victoire détournée, des septembriseurs victimes aux septembriseurs bourreaux

D'une manière extrême, la victoire populaire qu'avaient constituée les massacres de Septembre, victoire ambivalente compte tenu du sang versé alors que le mouvement populaire souhaitait vaincre sans faire couler le sang, a été totalement recouverte. Non par le voile pudique qui devait faire silence sur l'événement tragique, mais par une réprobation aujourd'hui générale qui accuse par extension l'ensemble de la Révolution française. Le septembriseur est par excellence le buveur de sang, jouissant d'une violence sans frein représentée récemment par Eric Rhomer dans *l'Anglaise et le Duc* (2001). Or si nul ne nie la violence meurtrière qui s'abat sur les prêtres réfractaires des prisons parisiennes,

S. Wahnich (éd.), *Fictions d'Europe, la guerre au musée en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne*, Paris, 2003.

⁹ N. Loraux, *La cité divisée*, Paris, 1997, pp. 262–263.

les acteurs veillent à contrôler la violence et la cruauté par des dispositifs de tribunaux improvisés¹⁰ et une répartition des fonctions judiciaires dans ces dispositifs. Quant aux spectateurs de l'événement, ils sont loin de l'avoir disqualifié. On peut même observer dans la proximité de l'événement une quasi-unanimité non pas à plaindre les prêtres massacrés mais les acteurs des massacres forcés de «reprendre le glaive de la loi et de tremper leurs mains dans le sang». Les massacres de septembre ont été vécus certes comme insupportables pour des hommes sensibles du XVIII^e siècle mais comme tolérables compte tenu de la situation historique et de la nécessité de maintenir face aux multiples trahisons, le combat pour la patrie des droits de l'homme. Ainsi Madame Julien de la Drôme, compagne du législateur, lui écrit: «Mon ami, je jette ici, d'une main tremblante, un voile sur les crimes *qu'on a forcé* le peuple à commettre par tous ceux dont il est depuis trois ans la triste victime.»¹¹

Dans la *Chronique de Paris* du 4 septembre, on peut lire: «L'effusion de sang a causé un sentiment pénible. (...) Malheureuse et terrible situation que celle où le caractère d'un peuple naturellement bon et généreux est *contraint* de se livrer à de pareilles vengeances.»¹² Enfin dans le *Moniteur* du 4 septembre, on parle «d'événements que tout homme sage voudrait couvrir d'un voile et ravir à l'histoire. Mais les contre-révolutionnaires sont bien autrement coupables que quelques vengeurs illégaux de leurs forfaits. Ainsi l'humanité n'est point consolée, mais l'esprit reste moins troublé.»¹³

On assiste ainsi dans ces commentaires à l'évaluation d'actes inhumains dont la responsabilité n'incombe pas aux acteurs mais à leurs ennemis. L'intolérable est du côté de la contre-révolution et l'insupportable du côté de l'action révolutionnaire.

Le 6 septembre, *La Sentinelle* journal rédigé par Jean-Baptiste Louvet, exprime dans une grande clarté d'énonciation que «la foule lassée du silence des lois a fait prompt justice»¹⁴.

Pour les Septembriseurs, l'action n'est pas arbitraire, elle est fondée en situation pour sauver la patrie et l'humanité. Mais jusqu'où faut-il que le peuple aille, aux bordures de quelles cruautés dangereuses? Que lui faut-il assumer pour faire entendre qu'il est le souverain et gardien des droits de l'homme et du citoyen qui constituent sa patrie? Restif de la

10 B. Conein, *Langage politique et mode d'affrontement, le jacobinisme et les massacres de Septembre*, thèse dactylographiée, EHESS, 1978, sous la direction de Robert Mandrou.

11 Cité par P. Caron, *Les massacres de septembre*, Paris, 1935, p. 124.

12 Cité par P. Caron, *ibid.*, p. 127.

13 *Le Moniteur*, t. 14, p. 557.

14 Cité par P. Caron, *op. cit.* p. 132.

Bretonne réévalue en 1793 ces massacres et affirme que malheureusement, ils ne sont pas allés assez loin: «que dire de cet événement affreux? Qu'il est affreux. Mais ce qui nous fait frémir d'horreur aujourd'hui, (...) c'est que nous voyons que ce massacre... horrible était nécessaire et qu'il ne fut pas assez général, assez complet.»¹⁵

Restif constate que la contre-révolution est encore active et que la garde nationale laisse faire en disant «c'est assez de la loi». «C'est assez de la loi... vous en gémirez...»¹⁶ Cette loi inappliquée ne laisse alors «dans le cœur des patriotes que la rage et le regret de ne pas avoir exercé une plus grande barbarie...»¹⁷

Dans son article «critique de la violence», Walter Benjamin affirme «Ceux là ont tort qui fondent sur le précepte (tu ne tueras point) la condamnation de toute mise à mort violente par les autres hommes. Le précepte n'est pas là comme un étalon du jugement, mais pour la personne ou la communauté qui agit, comme fil conducteur de son action; c'est à cette personne ou à cette communauté dans sa solitude de se mesurer avec lui et, dans des cas exceptionnels, d'assumer la responsabilité de ne pas en tenir compte.»¹⁸ Cette solitude de la décision est celle de ceux qui ont pris la responsabilité des bombardements de 1945 aujourd'hui incriminés, des résistants bafoués et des septembriseurs décriés.

Un tel éclairage permet de comprendre comment les massacres de Septembre, certains des actes résistants et les bombardements ont pu être difficilement supportables pour tout le monde mais que le plus grand nombre des spectateurs les aient trouvés légitimes sur le coup.

Cependant, lorsque l'événement s'éloigne, le voile pudique se déchire. Les révolutionnaires modérés qui avaient accepté sur le coup les massacres de septembre se mettent à les dénoncer. C'est le cas de Manuel, procureur de la Commune de Paris à qui Collot d'Herbois répond aux Jacobins, le 27 octobre 1792: «Je déplore tout ce qu'il y a de malheureux dans cette affaire, mais il faut la rapporter tout entière à l'intérêt public. Nous hommes sensibles, qui voudrions ressusciter un innocent, pourrions-nous admettre en principe comme Manuel que les lois ont été violées dans cette journée et que l'on y a compté que des *bourreaux*? Nous outragerions la vérité si nous ne professons pas sur la journée du 2 septembre les mêmes principes, savoir que nous gémissions sur les maux particuliers qu'elle a produits mais que sans cette même

15 N. Rétif de la Bretonne, préface de Marcel Dorigny, *Nuits révolutionnaires*, Paris, 1989, p. 105.

16 *Ibidem*.

17 *Ibidem*.

18 W. Benjamin, *Œuvres I*, «Critique de la violence», *op. cit.*, pp. 239–240.

journée, la Révolution ne serait jamais accomplie. Que Manuel donne à l'humanité les regrets qu'elle exige, mais qu'il donne à un grand succès toute l'estime que ce grand succès mérite, et qu'il dise que sans le 2 septembre, il n'y aurait pas de liberté, il n'y aurait pas de Convention nationale.»¹⁹ La violence politique doit ainsi être mesurée à l'intérêt public, c'est bien sur le discours tenu sur les bombardements en situation. Jean-Baptiste Louvet en novembre 1792, dans le contexte des débats sur le procès du roi, suit la même évolution que Manuel. Robespierre lui répond. Tout en reconnaissant la valeur d'un sentiment d'humanité naturel, il affirme que dans un contexte de vengeance des lois, nul ne peut plus s'autoriser à s'affliger de ce qu'il advient du corps de l'ennemi. Contre l'indifférenciation produite par le sentiment d'humanité naturel, bienveillant à l'égard de toutes les victimes en dehors de toute considération politique, il distingue très explicitement les amis des ennemis. Il plaide alors pour un sentiment d'humanité révolutionnaire: «Pleurez même les victimes coupables réservées à la vengeance des lois et qui sont tombées sous le glaive de la justice populaire; mais que votre douleur ait un terme comme toutes les choses humaines. Gardons quelques larmes pour des calamités plus touchantes. Pleurez cent mille patriotes immolés par la tyrannie, pleurez nos citoyens expirant sous leurs toits embrasés, et les fils des citoyens massacrés au berceau ou dans les bras de leurs mères. N'avez-vous pas aussi des frères des enfants, des épouses à venger? La famille des législateurs français, c'est la patrie; c'est le genre humain tout entier, moins les tyrans et leurs complices. Pleurez, pleurez donc l'humanité abattue sous leur joug odieux. Mais consolez-vous si, imposant silence à toutes les viles passions, vous voulez assurer le bonheur de votre pays et préparer celui du monde, consolez-vous si vous voulez rappeler sur la terre l'égalité et la justice exilées et tarir, par des lois justes, la source des crimes et des malheurs de vos semblables. La sensibilité qui gémit presque exclusivement pour les ennemis de la liberté, m'est suspecte.»²⁰

19 *Société des Jacobins*, t. IV, p. 461.

20 Robespierre, 28 décembre 1792, *Archives parlementaires*, t. 3, p. 62.

II. «Un peuple victime jamais complice», le déni de responsabilité politique

2.1 Les victimes du communisme dans les musées d'histoire de l'Europe élargie

Aujourd'hui, ce partage politique des victimes a pris la forme d'une «concurrence des victimes»²¹. Dans cette concurrence, les peuples qui avaient collaboré avec les nazis avant de vivre sous régime communiste, souhaitent désormais mettre en évidence leurs souffrances pendant la période communiste. Le vocabulaire employé confond alors les victimes du nazisme et les victimes du communisme sous le vocable par exemple de «génocide», confond les résistants et les collaborateurs sous le vocable de «patriote». Ainsi à Vilnius, le «Musée du génocide» est le musée qui met en scène la répression communiste des Lithuaniens, présentés comme des patriotes qui résistent au communisme sans signaler que ces patriotes avaient collaboré, ou continuaient de collaborer avec les nazis lorsqu'ils étaient combattus par les Soviétiques. La répression politique communiste est ainsi assimilée à un acte génocidaire sans plus se soucier de la définition internationale du terme. L'objectif affiché par le gouvernement est clairement de faire évoluer la sémantique du terme génocide en le désenclavant de la question juive²² et en affirmant qu'ainsi seulement l'antisémitisme en Lituanie pourra baisser. En effet 97 % des Lithuaniens actuels affirment dans les sondages les plus récents qu'ils sont antisémites, qu'ils ne supportent pas qu'on cache les souffrances des Lithuaniens au profit des souffrances juives. A Riga, le Musée des occupations qui met en équivalence les occupations nazies et communistes, s'ouvre sur le pacte germano-soviétique, puis sur une exposition portant sur les 25 000 prisonniers de guerre lettons internés en Suède par la Grande Alliance. L'exposition présente des photos, des objets familiers, des lettres, des drapeaux, et reconstitue pour l'ambiance visuelle des abris de rondins de bois. Dans le déroulé de l'exposition, le musée déplore l'attitude de la Suède qui avait livré à l'URSS 3650 de ces prisonniers puis se félicite des excuses présentées en 1994 par ce pays pour ces rapatriements effectués pour «faire plaisir aux Soviétiques». Beaucoup plus loin dans l'exposition permanente, on apprend que certes des

21 Selon l'expression de Jean-Michel Chaumont.

22 Exposé de Ronaldas Račinskis (International Commission for the Evaluation of the Crimes of the Nazi and Soviet Occupation Regimes in Lithuania): Perceptions of the Holocaust and of Soviet Crimes: Public Challenges and Experiences in Lithuania, 29 avril 2006, Session de dissémination du programme de recherche européen «Cultural Patterns of the enlarged Europe», Vilnius.

Lettons avaient été enrôlés de force dans 30 bataillons mais que dès 1943 la légion lettone SS est constituée de volontaires. La scénographie muséale cherche un spectateur qui doit gémir sur le sort de ces «ennemis de la liberté». Certes, pas encore exclusivement, car l’holocauste des Juifs n’est pas absent. Mais il est traité sur un mode standard et informatif qui conduit *in fine* à ne pas vraiment interroger les conditions de possibilité de disparition de 25 000 Juifs «tués entre le 30 novembre et le 8 décembre 1941». Le musée affirme qu’il n’y avait pas d’antisémitisme letton, mais seulement «une passivité liée à l’indifférence et à la rapidité de l’extermination». Or une autre section de l’exposition explique qu’après une première année d’occupation soviétique, l’armée allemande nazie avait été accueillie en libératrice. En mai 2005, les présidents de Lituanie, Valdas Adamkus, et d’Estonie, Arnold Ruutel, ont refusé de se rendre à Moscou aux commémorations du 60^e anniversaire de la victoire sur l’Allemagne nazie du 8 mai 1945. Deux mois avant, le 16 mars 2005, «jour de la légion», a eu lieu à Riga un défilé qui rendait hommage aux soldats lettons engagés dans la Waffen SS contre l’Armée rouge. Alors que d’anciens nazis retrouvaient un statut de héros, les contre-manifestants²³ furent matraqués. Dans le journal *Libération* du 4 mars 2005 on pouvait lire: «aujourd’hui encore ces pays tardent à reconnaître leur complicité dans l’exécution des juifs et des nostalgiques inaugurent des monuments aux leurs qui se battaient pour le Reich».

En Hongrie, la Maison des Terreurs de Budapest refuse elle aussi d’évoquer la Libération par les Soviétiques le 27 août 1944. L’occupation, affirme le musée, «commence le 19 mars 1944 avec l’invasion nazie et la perte de souveraineté nationale, et s’achève avec le départ du dernier soldat soviétique qui quitte la Hongrie le 19 juin 1991»²⁴. La salle dite de la double occupation, proche du concept du Musée des occupations de Riga, est construite sur une division apparente entre croix fléchée des nazis hongrois et étoile communiste mais présente un mur de vidéos quasi-circulaire où tous les événements apparaissent interchangeables y compris les images des camps d’extermination qui sont visibles du côté de l’étoile communiste. Dans cette même salle, les Hongrois²⁵ se présentent comme les victimes des traités de paix de 1919, puis comme victimes des croix fléchées nazies. Tout se passe comme s’ils n’avaient pas produit des régimes fascisant depuis les années 1920. *In*

23 Très majoritairement russophones, 47% des habitants de Lettonie sont actuellement russophones.

24 Feuille de salle du musée.

25 Les commanditaires de ce musée réalisé 2002 sont les libéraux alors au pouvoir en Hongrie et à Budapest. D’autres lieux de mémoire viennent faire concurrence à cette représentation univoque.

fine, ils affirment que les communistes ont été les bourreaux du peuple hongrois collectivement victimisé comme si les communistes n'avaient pas mis fin au régime nazi et à l'extermination des Juifs hongrois, comme s'ils n'avaient jamais eu aucun soutien dans la population hongroise.

Dans ces différents dispositifs muséaux et idéologiques, les peuples sont à la fois irresponsables et victimisés. Ils semblent avoir subi l'histoire sans y avoir pris part. Le groupe victimisé et qui indéniablement a participé de la terreur active est présenté comme un spectateur dépassé par les événements. Son identité politique collective ne produit pas de responsabilité collective face à l'histoire. Ces discours muséaux organisent de fait ce qu'on pourrait appeler la perte des identités politiques du passé honteux en organisant l'oubli des consentements, des collaborations, des passivités face à la violence nazie, l'oubli des positions communistes antinazies qui avaient soutenu les régimes communistes. Cependant le choix des victimes mises à l'honneur fait réapparaître l'impossible neutralité politique de la victime. Le «mur des victimes» qui constitue le centre scénographique et architectural de la maison des terreur de Budapest présente des visages extrêmement nombreux, découpés comme des ombres fortes sur du métal. Devant ce mur, le char soviétique, celui de la Libération en 1944, comme celui de la répression en 1956. Des Juifs sauvés grâce à l'arrivée de tels chars, on ne parlera pas ici. Des victimes du nazisme hongrois et allemand non plus. Les seules victimes honorées sont celles du communisme.

L'affirmation d'une nouvelle identité politique nationale légitime est de fait arrimée à l'Europe supposée antinazie mais qui porte aujourd'hui une mauvaise conscience: celle d'avoir abandonné des peuples à la fêrule communiste. Une terreur permet d'en oublier une autre, et conduit à plaindre des individus qui ne sont plus supposés avoir de fidélités idéologiques. Le musée de Vilnius a bénéficié de fonds européens importants et présente une muséographie high-tech assez subtile et belle pour convaincre nombre de visiteurs du bien fondé du discours tenu.

Or cette fabrique d'un groupe humain qui n'aurait pas eu part à l'histoire en tant qu'acteur responsable apparaît pour la première fois dans le discours thermidorien de la Révolution française.

2.2 Retourner la responsabilité collective en victimisation collective

Le 9 fructidor an III, Fréron profite d'un discours sur la liberté illimitée de la presse pour affirmer la nécessité de «rendre justice à l'humanité des crimes du système de la terreur», il dresse un «tableau du système de terreur et de sang» et interroge «en traçant ce tableau, ne dois-je pas craindre d'avoir accusé la convention nationale auprès de la France et

la France auprès de l'Europe et de l'humanité. La France et l'Europe, étonnées de l'oppression où ont vécu les représentants d'un peuple libre en plaignant nos malheurs, nous demandent aussi compte de notre conduite; n'avons nous pas à rougir comme à gémir de tant d'excès et de tant de maux que nous avons souffert.»²⁶ Fréron associe alors la honte et la plainte, la culpabilité et l'irresponsabilité. Ces couples de sentiments permettent alors de passer de la mauvaise conscience collective au déni de responsabilité collective.

Les 12 et 13 fructidor an III, Lecoîntre met en accusation sept coupables complices de Robespierre et crée un débat tumultueux. Pour les uns, il s'agit de ne pas revenir sur ce qui ne peut être jugé et de mettre en pratique une sorte d'amnistie. Il faut mettre un voile sur une terreur qu'il ne faudrait plus revisiter comme il avait fallu mettre un voile sur les massacres de Septembre. Pour les autres, il s'agit de juger les complices de Robespierre, de constituer des coupables pour ressouder la Convention et la nation face à un bouc-émissaire et du même mouvement enfouir toute autre faille, tout autre soupçon qui pourrait s'exprimer chez les spectateurs européens. Les Tallien, les Fréron craignent trop le ressentiment des victimes de leurs missions pour se contenter d'une amnistie générale. Pour faire oublier ses crimes il faut dénoncer ceux des autres.

Le 13 fructidor an III, un conventionnel anonyme s'écrit: «Puisque la France a été opprimée ainsi que la Convention, il faut donc accuser aussi le peuple de ne s'être pas insurgé.»²⁷ Dans le schéma révolutionnaire de la responsabilité politique, la réciprocité du droit de résistance à l'oppression et le devoir d'insurrection ne permettent à aucun membre de la Convention de se désolidariser des autres, ni au peuple de se désolidariser de la Convention. Ce qui est ainsi affirmé, c'est l'idée d'une responsabilité collective des peuples politiques, indissociables de leur gouvernement. Le conventionnel Goujon avait ainsi souligné que les reproches faits aux sept accusés portaient sur la Convention elle-même: «C'est la Convention qu'on accuse, c'est au peuple français que l'on fait le procès puisqu'elle a souffert la tyrannie de l'infâme Robespierre.»²⁸ Goujon refuse de renier sa part de responsabilité dans l'exercice du gouvernement révolutionnaire: «Comment Lecoîntre me prouvera-t-il que je n'ai pas toujours voté librement, je le répète cet acte d'accusation est contre-révolutionnaire.»²⁹ Thuriot argumente dans le même sens:

²⁶ *Le Moniteur universel*, t. 21, p. 602.

²⁷ *Le Moniteur universel*, t. 21, p. 627.

²⁸ *Le Moniteur universel*, t. 21, p. 623.

²⁹ *Le Moniteur universel*, t. 21, p. 627.

«Tous les actes que l'on vous a cités sont autant d'actes du gouvernement que la Convention a scellé par ses lois – et c'est lorsque vous avez tout approuvé par vos décrets qu'on vient vous proposer de dire que vous n'avez rien fait, que vous n'avez aucune existence – et cependant par une contradiction inexprimable, sept d'entre nous, qui n'ont reçu leurs pouvoirs que de nous, auraient eu une existence tandis que nous n'en avions pas.»³⁰

L'argument d'une responsabilité collective conduit à soutenir l'action du gouvernement révolutionnaire au nom du peuple. Tallien au contraire l'attaquait en même temps qu'il révoquait la valeur d'un peuple en insurrection comme sa possibilité. Pour lui, ce peuple ne pouvait être responsable car il avait, comme les Conventionnels, été trompé ou anéanti par la terreur, un peuple «victime, jamais complice»³¹.

Robert Lindet, le 4^{ème} sans-culottide an III présente un long rapport qui vise à contenir la vengeance qui pourrait s'exercer à l'encontre du personnel sectionnaire qui a peuplé les comités de surveillance, le personnel politique impliqué dans la loi des suspects. Il déclare ainsi qu'«on ne doit jamais oublier les services que ces citoyens ont rendu à la République; faisons oublier à nos concitoyens les malheurs inséparables d'une grande révolution, disons que le passé n'est plus à nous, qu'il appartient à la postérité»³². Chez Robert Lindet le devoir d'oubli tisse ainsi le présent, la mémoire doit se taire et laisser toute la place à l'histoire qui s'écrit plus tard. Seuls ceux qui n'ont pas eu à vivre la révolution pourront en faire l'histoire. En attendant il conviendrait de se souvenir de la nécessité révolutionnaire et d'oublier des erreurs à ne pas confondre avec les crimes. «Nous ne devons pas dissimuler à la France que plusieurs se sont étrangement écartés de l'objet de leur institution; nous devons dire que les fautes de plusieurs n'ont été que des erreurs de l'entendement: ils n'avaient pas assez médité la loi dont l'exécution leur était confiée (...) l'égarement ne se confond point avec la perfidie.»³³

Lorsqu'on refuse de mettre un voile sur la terreur, le peuple révolutionnaire et souverain disparaît au profit d'une interprétation dictatoriale de son désir de vengeance. Le peuple n'est plus le souverain, mais le jouet de dictateurs d'opinion, un alibi manipulé par les hommes de sang. Le peuple n'aurait le choix qu'entre deux rôles révolutionnaires: le bourreau sanguinaire ou la victime innocente et naïve. Dans un tel récit, le peuple qui décide n'existe pas. Il faut incriminer les tyrans et

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Le Moniteur universel*, t. 21, p. 612.

³² *Archives parlementaires*, t. 97, p. 321.

³³ *Archives parlementaires*, t. 97, p. 321.

leurs suppôts, quitte à ce que le peuple y perde sa souveraineté, y perde son identité politique de peuple et chaque citoyen sa responsabilité à l'égard de ce peuple³⁴.

Cette dissociation des individus à l'égard des peuples ou des Etats qui ont configuré leur action et qui leur fait perdre leur responsabilité individuelle de citoyen prend une forme nouvelle dans le second XX^e siècle. Elle mène à son terme le processus de dépolitisation et de décontextualisation du statut de victime en lui donnant avant tout une dimension psychologique.

III. Les effets d'une psychologisation du statut de la victime

3.1 L'événement traumatique fabrique les victimes

L'effroi est l'émotion vécue face à des situations extrêmes, il est réputé faire perdre aux individus leurs facultés habituelles, voire les pétrifier de terreur, les tétaniser. Si cette pétrification n'a pas lieu, l'individu peut se sauver d'une telle situation mortifère, mais elle laisse des traces: le trauma. Pour ce qui nous intéresse, aujourd'hui le repérage de la trace de ce trauma a conduit à la fabrique d'un nouveau statut de victimes. «Redéfinie à partir des années quatre-vingt comme «la réponse normale à une situation anormale»³⁵, la pathologie post-traumatique a ouvert un nouvel espace d'expression à la condition des victimes. (...) A la fin des années soixante, aux Etats-Unis, la pression conjointe des mouvements féministes et des associations de vétérans de la guerre du Vietnam oblige la psychiatrie à revoir sa conception du psychotraumatisme pour permettre à ces mouvements de faire reconnaître devant les tribunaux, pour les premiers, devant l'administration des Vétérans, pour les seconds, le préjudice psychologique causé par les violences, de l'enfance et des combats³⁶. (...) L'agent unique de la symptomatologie traumatique est alors «l'événement hors du commun», sans que soit donnée une définition précise de cet événement, mais en prenant grand soin de dégager, par avance, toute responsabilité de la part de la victime. (...) C'est la fin de la «clinique du soupçon»³⁷ (de simulation, de recherche de bénéfice ou

34 Sur cette notion de «responsabilité collective», je me permets de renvoyer à S. Wahnich, *L'impossible citoyen, l'étranger dans le discours de la Révolution française*, Paris, 1997, et plus particulièrement, la partie III fraternité et exclusion.

35 *DSM-III Manuel. Diagnostic et statistique des troubles mentaux*, A.P.A. (éd.). Paris, 1983 (pour la traduction française).

36 A. Young, *The Harmony of Illusions. Inventing Post-Traumatic Stress Disorder*. Princeton, 1995.

37 R. Rechtman, «Etre victime: généalogie d'une condition clinique», *L'Evolution psychiatrique*, 67(4), 2002, pp. 775-795.

encore de lâcheté)³⁸. Avec la nouvelle définition de l'état de stress post-traumatique (PTSD des Anglo-saxons), la vérité du traumatisme, et donc de la blessure invisible, se noue dans un jeu subtil entre l'expertise du psychiatre et l'authentification préalable du caractère hors du commun de l'événement en cause. La vérité narrative se déduit dès lors de l'attestation de la blessure psychique. «(...) Cette notion s'applique alors avec la même évidence aux situations collectives extrêmes (guerres, déportations, attentats, catastrophes naturelles, etc.) et aux violences individuelles (agressions, viols, violences conjugales, harcèlement sexuel et moral, etc.) (...)»³⁹

Si l'on s'attarde sur les enjeux de cette nouvelle définition du trauma du côté des vétérans du Vietnam, on constate que cette définition a permis, parfois avec quelques contorsions, à faire effectivement passer des bourreaux pour des victimes et à abandonner dans le jugement porté sur les individus toute référence à une quelconque morale de l'acceptable et de l'inacceptable, du tolérable et de l'intolérable au nom de ce trauma individuel. Il n'était pas non plus question de rouvrir le dossier d'une responsabilité collective face à une guerre inacceptable. Le vétéran du Vietnam était traité comme un homme maltraité par l'histoire sans que ses actes soient historicisés ou inscrits dans un schéma politique. Il était traité comme un enfant maltraité par les siens et obtenait réparation.

Le nivellement des événements hors du commun, qu'ils soient individuels ou collectifs, politiques ou liés à des catastrophes naturelles, conduit à fabriquer un plan d'équivalence généralisé de toutes les situations qui produisent de l'effroi et ainsi de toutes les terreurs, sans prise en compte des situations historiques qui les ont vu apparaître.

3.2 Nivellement des terreurs et perte des repères symboliques

Aujourd'hui, le mot «terreur» renvoie moins à une pensée de l'histoire, fut-elle celle du paradoxe révolutionnaire, fut-elle celle du lager, qu'à une série d'expériences historiques dont l'après-coup est moins pensé que confié à des lieux de mémoire et à des musées. L'objectif poursuivi n'est pas alors de proposer une pensée historique de la terreur comme violence politique mais de pleurer ses victimes et de faire surgir dans le présent le frisson rétrospectif d'avoir eu la chance d'échapper à «ça».

38 J. Brunner, *Will, Desire and Experience: Etiology and Ideology in the German and Austrian Medical Discourse on War Neuroses, 1914–1922*. *Transcultural Psychiatry*, 37(3), 2000, pp. 297–320.

39 R. Rechtman, «Du traumatisme à la victime, une construction psychiatrique de l'intolérable», in: Patrice Bourdelais et Didier Fassin (dir.), *Les constructions de l'intolérable, études d'anthropologie et d'histoire sur les frontières de l'espace moral*, Paris, 2005, pp. 165–193.

Il s'agit de faire sentir par l'exposition historique toujours à mi-chemin entre le musée d'art et le livre d'histoire, cet «être dans l'effroi de l'histoire». L'effroi vécu, fut-ce d'une manière rétrospective, devient en tant que tel, l'expérience de la terreur et du musée. Face à cette expérience, le musée propose de nouvelles ritualités propres à conjurer les excès de l'inhumanité du genre humain.

La terreur et ses victimes ne s'offrirait plus comme un fait historique à saisir et à penser, mais comme la multiplicité indifférenciée des violences politiques faites à l'homme par l'homme, dans l'éternel retour du même sous les apparences de dispositifs différenciés. Face à des expériences éclatées de la violence politique, le mot «terreur» produirait une unification a minima, une unification par l'expérience transmise du trauma politique. Le musée pourrait alors cumuler toutes les évocations de terreur du XX^e siècle. Dans les mêmes lieux peuvent être juxtaposées l'expérience des soldats et celle des civils des guerres mondiales, des déportés politiques et des déportés raciaux des camps de concentration et d'extermination nazis, des déportés politiques de l'archipel du G.U.L.A.G., des civils et des soldats des villes bombardées, de tous soldats internés, de tous les patriotes et même des SS livrés au soviétiques.

Dans cet éclatement des expériences scénographiées, chacun pourrait à la fois connaître la violence faite au corps de l'autre et se ressaisir des violences faites aux siens. Le paradigme victimaire est alors clairement généralisé. Tous les individus quels que soient les positions et les choix qu'ils aient faits sont victimes de l'histoire, ou victime de l'humanité toujours inhumaine.

Chaque société se constitue non seulement par les décisions et les actes noués au cœur des événements traumatiques mais encore par la gestion de leurs après-coups. Ce que l'on dit sur les actes commis, sur les individus qui les ont commis et sur la société qui a permis qu'il soient commis construit l'espace symbolique de l'acceptable et de l'inacceptable, du tolérable et de l'intolérable, de l'opprobre et de la gloire. Lorsque les positions de victimes ou de bourreaux deviennent des enjeux de diagnostic psychiatrique ou d'interprétations historiques, que les jugements de valeurs des faits historiques deviennent instables, ce sont les distinctions morales historiquement construites qui deviennent fragiles et labiles. Une définition extensive de la victime ne permet plus de dire clairement ce qui est autorisé et ce qui est interdit socialement et politiquement. Les limites entre l'humain et l'inhumain, héritage des stoïciens retraduit dans l'affirmation des droits de l'homme, disparaissent. Il ne reste que des individus humains trop humains traversés de contradic-

tions qu'ils n'ont plus la responsabilité d'affronter mais la nécessité de découvrir pour participer de ce devenir victime collective. Or ce relativisme ne semble pas être un prélude à la tolérance généralisée qui viendrait enfin clore l'épisode traumatique. Il est bien plus souvent le prélude à un retournement politique des valeurs défendues, à un abandon des droits de l'homme et à un relâchement du contrôle de la cruauté⁴⁰.

⁴⁰ En témoignent au moins pour la période thermidorienne les massacres de jacobins dans les prisons, la terreur blanche et l'insécurité qui se généralise alors dans toutes les villes.